

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 7 juin 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-17/A-00112
Propriétaire(s) : Greely Family Farm Inc.
Emplacement : 6045, rue Bank, (7210), chemin Parkway
Quartier : 20 – Osgoode
Description officielle : plan 4R-15291, partie du lot 73, plan 902 dressé par le
Registraire
Zonage : RC[153r]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire a présenté des demandes d'autorisation (D08-01-17/B-00115 et D08-01-17/B-00116) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes aux fins d'aménagement, conformément aux plans déposés auprès du Comité. L'aménagement proposé ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale d'angle à 3,0 mètres pour le Bâtiment A, jouxtant la rue Bank, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'angle d'au moins 6,0 mètres.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour avant à 3,0 mètres pour le Bâtiment C, jouxtant le chemin Parkway, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 10,0 mètres.
- c) Permettre la réduction du retrait de la cour avant à 5,0 mètres pour le Bâtiment D, jouxtant le chemin Parkway, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 10,0 mètres.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

LA DEMANDE indique aussi que le bien-fonds fait actuellement l'objet d'une demande visant la réglementation du plan d'implantation D07-12-16-0194 en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.